



Liberte de mon compte bancaire?

Par **julien1979**, le **15/12/2008** à **22:14**

je me suis rendu compte depuis peu que ma belle mere pouvait consulter et piller mon compte bancaire sans mon autorisation .elle jouis d un acces entierement libre sur mon compte et consulter le releve de mes operations.que puis je faire ? est ce qu une indemnisation suite a ce litige serait envisageable ?
merci de me repondre rapidement car je n ose rien faire pour l instant

Par **Tisuisse**, le **15/12/2008** à **23:34**

Vous demandez à votre banque de changer illico presto, votre numéro de compte.